

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
MELUN VAL DE SEINE (C.A.M.V.S)**

**DECISION DU PRESIDENT N° 5/2023**

**OBJET :** CONTRAT DE CESSION DE DROIT DE REPRESENTATION DU SPECTACLE DE CABALLERO & JEANJASS - CONCERT LES AMPLIFIES DU 17 MAI 2023

Le Président de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (C.A.M.V.S),

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine en vigueur ;

VU la délibération n°2020.3.5.77 du 17 juillet 2020 donnant délégation d'attribution du Conseil Communautaire au Président ;

VU l'accord de la ville de Melun pour l'utilisation de l'Escale pour l'organisation de deux concerts des Amplifiés sur la saison 2022/2023 ;

**CONSIDERANT** l'offre du contrat de cession de représentation concernant la prestation de « CABALLERO & JEANJASS » le mercredi 17 mai 2023 à l'Escale - Avenue de la 7ème Division Blindée Américaine – 77000 Melun, dans le cadre du concert Les Amplifiés organisé par la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine ;

**DECIDE**

**Article unique : DE SIGNER**, ou son représentant, avec AUGURI PRODUCTIONS, un contrat de cession de représentation pour la prestation de « CABALLERO & JEANJASS » le mercredi 17 mai 2023 (projet ci-annexé), ainsi que, tous documents y afférents, notamment ses éventuels avenants.

Fait à Dammarie-lès-Lys, le 09/01/2023

Accusé de réception

077-247700057-20230109-49709-CC-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/01/2023

Publication ou notification : 10 janvier 2023

Signé par le Président, Louis VOGEL



Louis Vogel

Président de la CAMVS  
Maire de Melun  
Conseiller Régional

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal administratif de Melun.*